

Commune de  
ESTAIMPUIS

# MODIFICATION A LA VOIRIE VICINALE

(en conformité de la loi du 10 avril 1841 modifiée par les lois des 20 mai 1863, 19 mars 1866, 9 août 1948, 5 août 1953, 10 octobre 1967 et du décret du 6 février 2014).

L'Administration Communale d'Estaimpuis, rue de Berne 4 à 7730 LEERS-NORD, fait savoir qu'elle sollicite une **demande de modification de voirie avec nouvel alignement, rue de la Gare à 7730 ESTAIMPUIS.**

En exécution des lois coordonnées sur la voirie vicinale, la demande accompagnée des plans est accessible, pendant **TRENTE JOURS**, à dater du présent avis, au Service Urbanisme de la Commune d'Estaimpuis, rue de Berne 4 à 7730 LEERS-NORD, tous les jours ouvrables **du 12/05/2025 au 10/06/2025, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ainsi que le lundi de 16 h à 20 h (uniquement sur rendez-vous 056/48.13.72).**

Les personnes qui auraient des réclamations et/ou observations à faire valoir peuvent les présenter **par écrit avant le 10/06/2025 ou les formuler verbalement le 10/06/2025**, de 9 h à 10 h, lors de la séance de clôture de l'enquête qui aura lieu dans la salle du Conseil de l'Administration Communale d'Estaimpuis.

A Estaimpuis, le 05/05/2025.

Par le Collège :  
La Directrice Générale,

BREYNE Virginie

Le Bourgmestre,

DI LORENZO Frédéric